

Revirement de Roe v. Wade : les CIDFF seront toujours aux côtés des femmes pour défendre leurs droits

Le 24 juin dernier, la Cour suprême des États-Unis est revenue sur sa décision du 22 janvier 1973 (Roe v. Wade) qui permettait aux femmes d'avorter légalement dans tout le pays.

Cette déconstitutionnalisation du droit à l'avortement constitue un retour en arrière sans précédent pour les droits des femmes et aura pour conséquence de mettre en danger les nombreuses femmes qui recourent chaque année à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) aux États-Unis.

Il est important de rappeler que de 47 000 femmes décèdent chaque année dans le monde suite à des IVG clandestins réalisés dans des conditions dangereuses.

Le réseau des Centre d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF) est le premier réseau d'accès au droit pour les femmes en France. L'une de nos principales missions est de garantir aux femmes un accès effectif à leurs droits. Grâce à l'expertise de nos centres, qui œuvrent à la promotion des droits des femmes depuis 1972, nous pouvons aujourd'hui mettre en garde l'opinion et les pouvoirs publics sur les conséquences dramatiques que peut avoir ce type de décision rétrograde pour les femmes. Il semble plus que jamais nécessaire de prévenir ces situations en garantissant, au plus haut niveau, les droits fondamentaux des femmes.

Aussi, la FNCIDFF soutient-elle les propositions de loi visant à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution et salue la décision prise par le Gouvernement visant à soutenir ces initiatives parlementaires. En outre, la FNCIDFF (fédération nationale des CIDFF) rappelle que ce droit fondamental est également menacé en Europe. En effet, le droit à l'IVG est menacé au niveau de certains états européens qui ont décidé de le restreindre, mais il est également menacé au niveau des institutions européennes, comme en témoigne l'élection à la tête du Parlement européen de Roberta Metsola, eurodéputée maltaise qui défend une position anti-IVG.

Dans ce contexte, il est urgent de consacrer ce droit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, comme Emmanuel Macron l'avait suggéré lors de son allocution devant le Parlement européen le 19 janvier dernier. Nous demandons ainsi au Gouvernement de mettre tous les moyens nécessaires en œuvre afin que cette réforme soit initiée le plus rapidement possible. Il convient également de veiller au maintien et à l'amélioration de l'accès de toutes les femmes à l'IVG sur tous nos territoires.

Le réseau des CIDFF sera toujours aux côtés des femmes et défendra sans relâche leurs droits.

1 FNCIDFF - 98 CIDFF - 2300 lieux d'information - 390 000* personnes informées - 721 000 informations traitées dans les domaines de

- l'accès au droit
- la vie familiale et la parentalité
- la lutte contre les violences faites aux femmes
- l'éducation et la citoyenneté,
- l'emploi, la formation et la création d'entreprise
- la santé.

Les CIDFF exercent, dans le cadre d'un agrément quinquennal, une mission d'intérêt général inscrite au Code de l'action sociale et des familles qui leur est confiée par l'État.

*Source FNCIDFF 2021

Le réflexe égalité
fncidff.info

Contact presse : Franck Bénéï, 01 42 17 12 13
presse@fncidff.fr